



UCL
Programme
d'études
2023 - 2024

Mineure en technologies numériques et société

Table des matières

Introduction



Bloc
annuel

2 3

○ LCOMU1241	Projet STIC	Cassiopée Henaff (supplée Thibault Philippette)	EN [q1+q2] [15h+30h] [10 Crédits] 🌐	X	X
-------------	-------------	---	-------------------------------------	---	---

○ Cours au choix (5 crédits)

L'étudiant complètera sa mineure par 5 ECTS de cours au choix selon les orientations.

⊗ LCOMU1327	Méthodes d'évaluation d'un dispositif médiatique	Mathieu Zen (supplée Suzanne Kieffer)	EN [q1] [22.5h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⊗ LCOMU1312	Technologies et communication		EN [q1] [22.5h+10h] [5 Crédits] Δ 🌐	X	X
⊗ LINFO1101	Introduction à la programmation				

MINSTIC - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des activités orales et/ou écrites, d'autres feront intervenir l'évaluation de travaux personnels ou de groupes, d'exercices ou de résolutions de problèmes. Les modalités de l'évaluation sont précisées au début de chaque enseignement.

Le programme de la mineure est organisé autour de la réalisation d'un projet (LCOMU1241 Projet STIC). Celui-ci guidera l'étudiant-e à concevoir, réaliser et évaluer la mise en place, en équipe interdisciplinaire, d'un dispositif numérique original en lien avec un commanditaire et/ou en phase avec la thématique d'une des autres mineures de sensibilisation à un enjeu de société (culture et création, développement durable, études de genre). Ce projet se déroule tout au long de l'année en bloc 3 et permet à l'étudiant-e de mobiliser et d'intégrer les différentes compétences acquises au cours du suivi des unités d'enseignement de sa mineure.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La mineure en technologies et société donne accès au master en sciences et technologie de l'information et de la communication (STIC) moyennant l'ajout de 0 à 15 crédits d'enseignements supplémentaires en fonction du programme de la majeure suivie.

L'étudiant pourra prolonger la réflexion entamée au sein de la mineure en technologies et société en s'inscrivant – moyennant conditions d'accès – à l'une des formations suivantes :

- Master en sciences informatiques
- Master en communication
- Master en journalisme

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

SSH/ESPO

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication Uu39c.cm.BT/F1.8.Tf.1@uclouvain.be en technologies et société 0. Tf 0 r51e T

ORGANISATION PRATIQUE

1. Modalité d'organisation

Modalités d'inscription : SESP (ESPO)

2. Admission à la mineure

Non pertinent

3. Inscription à la mineure :

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à la mineure. (L'étudiant doit d'abord être en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à la mineure.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à la mineure via son bureau virtuel (accéder au portail, s'identifier, cliquer sur "mon bureau",...)

L'étudiant qui recommence son deuxième bloc annuel est automatiquement ré-inscrit.

En troisième bloc annuel

Lors de leur inscription en troisième bloc annuel du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de la mineure entamée en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel du programme de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Vérification de l'inscription à la mineure

L'étudiant consultera l'évolution de sa demande sur son bureau virtuel comme pour son inscription.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études.